



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse



Dossier de presse

**ANNONCE DE LA PROPOSITION DE
RESTITUTION DU TABLEAU DE GUSTAV KLIMT,
ROSIERS SOUS LES ARBRES (COLLECTIONS
NATIONALES, MUSÉE D'ORSAY) AUX AYANTS
DROIT DE NORA STIASNY**

Paris — 15 mars 2021



Gustav Klimt (1862-1918)
Rosiers sous les arbres
Vers 1905
Huile sur toile
H.110 ; L.110 cm
© RMN-Grand Palais (Musée d'Orsay) / Patrice Schmidt

Sommaire

- 04** **Éditorial de
Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture**
- 06** **Synthèse**
- 08** **Chronologie**
- 09** **Nora Stiasny et les Zuckerkandl**
 - 09 Viktor Zuckerkandl et la famille Zuckerkandl
 - 10 La collection de Viktor Zuckerkandl
 - 11 Nora Stiasny
 - 11 Les ayants droit de Nora Stiasny
- 12** ***Rosiers sous les arbres*, un important tableau de Gustav Klimt**
- 13** **L'acquisition par l'État pour affectation au musée d'Orsay en 1980**
- 15** **De nouvelles connaissances sur la provenance de *Rosiers sous les arbres***
 - 15 La spoliation du tableau de Klimt de Nora Stiasny en 1938
 - 16 Philipp Häusler, personnage-clé de la spoliation
 - 17 Une première restitution autrichienne en 2001, reconnue comme erronée en 2017
 - 18 L'identification du tableau de Nora Stiasny avec celui du musée d'Orsay
- 19** **Situation juridique de l'œuvre *Rosiers sous les arbres***
 - 19 Une œuvre des collections nationales
 - 19 Une sortie des collections nationales qui ne peut être mise en œuvre immédiatement et nécessite l'approbation préalable du Parlement
- 20** **Engagements de l'état en matière de réparation des spoliations antisémites**
 - 20 Depuis les années 1990 : un nouvel engagement
 - 21 Recherche « proactive »
 - 21 Affirmation d'une politique publique de réparation ; un nouvel élan
 - 22 De nouvelles recherches
- 23** **Organisation des services publics en faveur de la recherche et de la restitution des biens spoliés**
 - 23 Ministère de la Culture
 - 25 Bibliothèques et musées publics
 - 25 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
 - 25 Archives territoriales
 - 26 Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS)
- 27** **La recherche de provenance au musée d'Orsay**
 - 27 Rechercher une provenance
- 28** **Restitutions récentes de biens culturels spoliés**
 - 28 Les MNR
 - 29 Restitutions d'œuvres MNR

Éditorial de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture



Photo : D. Plowy

J'ai le plaisir d'annoncer le lancement de la procédure de restitution de *Rosiers sous les arbres*, un tableau de Gustav Klimt conservé au musée d'Orsay, à ses propriétaires légitimes, les ayants droit de Nora Stiasny ; cette œuvre a été spoliée, vendue à vil prix par sa propriétaire, sous la contrainte, en août 1938 en Autriche, quelques mois après l'*Anschluss* et le début des persécutions antisémites.

Rosiers sous les arbres, peint par Gustav Klimt en 1904 ou 1905, a appartenu à Viktor Zuckerkandl, l'un des représentants de ces grandes familles juives autrichiennes qui, à Vienne à l'aube du XX^e siècle, ont porté haut l'avant-garde esthétique, littéraire et intellectuelle, qui ont soutenu l'émergence de la modernité. Le tableau appartient ensuite à sa nièce, Eleonore – Nora – Stiasny, mais celle-ci, pour subsister dans l'Autriche nazie, fut contrainte de le vendre, pour une somme dérisoire. Quatre ans plus tard, en 1942, Nora Stiasny fut déportée et assassinée, comme sa mère, son mari et son fils.

Cette œuvre avait été achetée par l'Etat en 1980 pour le futur musée d'Orsay. Des recherches approfondies avaient été conduites ; mais il y a quarante ans, la connaissance de la famille Zuckerkandl et du parcours des œuvres de Klimt était bien moindre qu'aujourd'hui. C'est un travail collectif, long et patient, mené par des chercheurs, des conservateurs de musée, à la fois en Autriche et en France, qui a permis de faire la lumière sur la provenance de *Rosiers sous les arbres*. Ce sont ces nouvelles recherches qui permettent de répondre à la demande légitime des ayants droit de Nora Stiasny, une demande de reconnaissance et de justice.

Cette proposition de restitution est le fruit de la volonté ferme du Gouvernement, du ministère de la Culture et des musées, de mieux

connaître la provenance des œuvres conservées dans nos institutions ; il est nécessaire d'identifier les biens qui ont pu être spoliés en raison des persécutions antisémites, avant leur entrée dans les collections. La tâche est difficile, longue, mais nous nous sommes résolument lancés dans cette voie.

Pour la première fois, c'est bien une œuvre entrée dans les collections nationales que nous voulons restituer aux héritiers de ses légitimes propriétaires. C'est une approche nouvelle, dont il faut prendre toute la mesure et que je suis fier de porter aujourd'hui. Je salue par ailleurs la détermination de la présidente du musée d'Orsay, Laurence des Cars, pour qui cette restitution est une évidence.

Pour l'heure, *Rosiers sous les arbres* fait partie des collections nationales et ne peut donc être immédiatement restitué, car le tableau est protégé par le principe d'inaliénabilité, principe capital, de rang législatif, inscrit dans le code du patrimoine. Mais, convaincu qu'il nous revient de rendre justice aux ayants droit des victimes, le Gouvernement va présenter un projet de loi destiné à autoriser la sortie de cette œuvre des collections.

Car la spoliation de Nora Stiasny, au-delà de la dépossession, fut la négation de son humanité, de sa mémoire, de ses émotions. Ce tableau est aussi son souvenir. Il porte en lui, pour toujours, les vies brisées des familles Zuckerkandl et Stiasny.

Cette nouvelle étape dans l'histoire de *Rosiers sous les arbres*, son prochain retour à ses véritables propriétaires, est un formidable motif d'espérance, ainsi qu'une source d'inspiration pour continuer encore nos recherches. Cette proposition de restitution témoigne avec la plus grande force de l'engagement de la France à entretenir la mémoire de ceux à qui on a refusé le droit de vivre. L'histoire de Nora Stiasny est tragique ; puisse cette annonce de restitution contribuer à la réparation attendue par sa famille.

Synthèse

Le tableau *Rosiers sous les arbres*, conservé au musée d'Orsay, a été peint par Gustav Klimt vers 1904-1905. Exposé à plusieurs reprises entre 1908 et 1910, il a été acheté en 1911 par le collectionneur juif autrichien Viktor Zuckerkandl. Après la mort de ce dernier et de son épouse Paula Zuckerkandl en 1927, le tableau est resté dans sa famille.

Après l'*Anschluss* (12 mars 1938) et le début des persécutions contre les Juifs, l'une des nièces de Viktor Zuckerkandl, Eleonore (Nora) Stiasny a été contrainte de vendre en 1938 son tableau de Klimt, alors désigné dans les documents historiques comme *Pommier*, pour subsister et répondre aux exigences financières des autorités autrichiennes. La toile a été cédée à vil prix au bénéfice final de Philipp Häusler, ancienne connaissance de Nora Stiasny, professeur et éphémère directeur de l'école d'arts appliqués de Vienne, et militant nazi. En 1942, Nora Stiasny sera déportée et assassinée, comme sa mère Amalie Zuckerkandl, son mari Paul et leur fils Otto, et d'autres membres de la famille.

Le tableau a été acheté par l'État en 1980 pour le compte du futur musée d'Orsay, auprès de la galerie Peter Nathan de Zurich, qui le tenait d'une propriétaire alors non identifiée, Herta Blümel, la compagne et héritière de Häusler. Les recherches entreprises en 1980 avant l'acquisition, de même que les publications de l'époque ou les contacts pris avec les membres de la famille Zuckerkandl, n'avaient pas suscité de doute sur l'historique de l'œuvre, ni suggéré un lien entre l'œuvre et Nora Stiasny.

Au cours des dernières années, la famille Zuckerkandl et la collection de Viktor et Paula Zuckerkandl en particulier ont fait l'objet d'importantes recherches en Autriche, menées notamment par la Commission pour la recherche de provenance et la Galerie du Belvédère. Le parcours spécifique de chacune des œuvres de Klimt laissées par ces derniers à leur décès a pu être récemment retracé. Certaines de ces œuvres ont été spoliées et ont fait l'objet de restitutions.

Les connaissances nouvelles acquises ces dernières années apportent des indices précis et concordants permettant de conclure que *Rosiers sous les arbres* correspond au tableau de Klimt spolié en 1938 à Nora Stiasny. En conséquence, la ministre de la Culture a pris la décision de proposer la restitution du tableau à ses ayants droit.

A la différence des œuvres inscrites sur les inventaires « Musées nationaux récupération », qui n'appartiennent pas aux collections nationales et qui sont, par conséquent, restituables si elles ont été spoliées, les œuvres intégrées aux collections publiques par un acte volontaire d'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, relèvent du domaine public mobilier protégé par les principes de rang législatif d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité.

Afin de rendre effective la restitution de *Rosiers sous les arbres* aux ayants droit de Nora Stiasny, le Gouvernement présentera dès que possible un projet de loi destiné à autoriser la sortie de l'œuvre des collections nationales, sur le fondement de la spoliation intervenue en 1938.

Chronologie

1904-1905	Création par Gustav Klimt
Juin 1908	Exposition au Kunstschau à Vienne, sous le titre <i>Rosen</i> , n° 11
Juin-octobre 1909	Exposition au Glaspalast de Munich, sous le titre <i>Rosen</i> , n° 812
Avril-octobre 1910	Exposition internationale de Venise, sous le titre <i>Le rose</i> , n° 7
14 mars 1911	Achat par Viktor Zuckerkandl, à la galerie H. O. Miethke à Vienne
9 février 1927	Mort de Viktor Zuckerkandl
21 mai 1927	Mort de Paula Zuckerkandl, l'épouse de Viktor Zuckerkandl Le tableau revient à la succession Zuckerkandl
Mars-avril 1928	Exposition et mise en vente à la Neue Galerie de Vienne, première exposition commémorative des 10 ans du décès de Klimt, sous le titre <i>Die Apfelbaume mit den Rosen (Pommiers avec des roses)</i> (non vendu)
27 juin-31 juillet 1928	Exposition et mise en vente à la Sécession, deuxième exposition commémorative, sous le titre <i>Landschaft (Paysage)</i> , n° 44 (non vendu)
Août 1938	Vente par Nora Stiasny à Philipp Häusler ou à son beau-frère Adolf Frey, sous le titre <i>Apfelbaum (Pommier)</i> , pour une somme inférieure à 400 Reichsmark (RM), contre une évaluation de 5 000 RM par Nora Stiasny en juillet 1938
1948	Don d'un tableau de Gustav Klimt intitulé <i>Pommier II</i> par Gustav Ucicky à la Galerie du Belvédère
1966	Legs de Philipp Häusler à Herta Blümel
1980	Achat par l'État pour le futur musée d'Orsay, à la galerie Peter Nathan de Zurich
2001	Restitution par l'Autriche du tableau de Klimt <i>Pommier II</i> aux ayants droit de Nora Stiasny
Juillet 2017	Conclusions du Conseil consultatif autrichien sur la restitution des œuvres d'art selon lesquelles le tableau <i>Pommier II</i> restitué en 2001 n'était pas l'œuvre spoliée à Nora Stiasny
Juillet 2018	Démarches de l'ambassade d'Autriche en France auprès du ministère de la Culture et du musée d'Orsay
Septembre 2019	Demande de restitution de <i>Rosiers sous les arbres</i> présentée par Maître Alfred Noll au nom des ayants droit de Nora Stiasny
Mars 2021	Annnonce de la proposition de restitution de <i>Rosiers sous les arbres</i> aux ayants droit de Nora Stiasny

Nora Stiasny et les Zuckerkandl

VIKTOR ZUCKERKANDL ET LA FAMILLE ZUCKERKANDL

Viktor Zuckerkandl est né en 1851 dans une famille juive originaire de Raab/Győr dans l'actuelle Hongrie, établie à Vienne dans les années 1850 ; il avait trois frères : Emil (1849-1910), Robert (1856-1926), Otto (1861-1921), et une sœur Amalia épouse Rudinger, puis épouse Redlich (1858-1941). Viktor épousa Paula Freund, issue d'une famille juive allemande.

Son frère Emil épousa Bertha Szeps (1864-1945), fille de Moritz Szeps (1835-1902), journaliste libéral, proches des milieux républicains français et ami de Georges Clemenceau (Sophie, la sœur de Bertha, épousa Paul Clemenceau, le frère de Georges).

Viktor Zuckerkandl fit fortune dans l'acier. Intéressé par les progrès de la médecine de son temps - deux de ses frères, Emil et Otto, étaient médecins, de même que son beau-frère Julius Rudinger -, il fit construire en 1904-1905 le sanatorium de Purkersdorf, à quelques kilomètres du centre de Vienne, par l'architecte et designer Josef Hoffmann (1870-1956), fondateur de la Sécession viennoise et des *Wiener Werkstätte* (Ateliers viennois), et proche de Klimt. Le sanatorium fut tout autant une clinique qu'un lieu de villégiature pour la haute société viennoise, acquise aux idées et aux formes artistiques nouvelles.

Viktor et Paula Zuckerkandl comme le reste de la famille, et notamment Bertha et Emil, ou Otto et Amalie, furent proches des milieux artistiques viennois, tout particulièrement de Gustav Klimt ou de Josef Hoffmann - qui créa probablement les cadres des toiles de Klimt acquis par Viktor Zuckerkandl.

Les Zuckerkandl soutinrent les meilleurs créateurs de leur temps et représentent ainsi l'une de ces grandes familles viennoises du tournant du siècle engagées dans le soutien des arts.

Viktor Zuckerkandl est mort en février 1927, suivi par son épouse Paula en mai. N'ayant pas eu d'enfant, Paula avait pour héritiers ses deux frères, ainsi que la sœur et les neveux et nièces de Viktor.

LA COLLECTION DE VIKTOR ZUCKERKANDL

Viktor Zuckerkandl posséda au moins neuf toiles de Klimt, achetées entre 1908 et 1914 ou 1915, dont deux qu'il a revendues avant son décès, et présentées ici dans l'ordre chronologique d'acquisition :

Champ de coquelicots, spolié à Fritz Zuckerkandl et restitué à ce dernier en 1946 (Galerie du Belvédère) ;

Rosiers sous les arbres, qui sera acquis par le musée d'Orsay en 1980 ;

Portrait de Paula Zuckerkandl, donné par Paula à l'un de ses frères, probablement détruit en 1942 ;

L'allée dans le parc du château de Kammer, vendu par la succession Viktor Zuckerkandl en 1929 à la Galerie du Belvédère, où il se trouve toujours ;

Malcesine sur le lac de Garde, vendu par Fritz et/ou Bertha Zuckerkandl, spolié à ses nouveaux propriétaires, la famille Lederer, très probablement détruit en 1945 ;

L'église de Cassone sur le lac de Garde, dit aussi *Paysage avec cyprès*, spolié à Amalia Redlich, toile ayant fait l'objet d'un accord entre les ayants droit de cette dernière et ses propriétaires en 2010 (collection particulière) ;

Pallas Athéna, revendu par Viktor Zuckerkandl en 1916 (Wien Museum) ;

La Maison forestière à Weissenbach II, dit aussi *Jardin autour de la maison*, revendu par Viktor Zuckerkandl en 1916 (Neue Galerie, New York) ;

Litzlberg sur l'Attersee, spolié à Amalia Redlich, restitué en 2011 à ses ayants droit par le musée d'Art moderne de Salzbourg qui l'avait acquis en 1944 (collection particulière).

À sa mort en 1927, Viktor Zuckerkandl laisse sept toiles de Klimt, six paysages et un portrait. Les toiles furent réparties au sein de la succession, puis certaines firent l'objet de transactions et d'échanges entre membres de la famille.

NORA STIASNY

Eleonore (Nora) Stiasny est née en 1898 à Vienne. Deuxième des trois enfants d’Otto Zuckerkandl et Amalie Schlesinger (après Victor, né en 1896, et avant Hermine, née en 1902), elle est l’une des nièces de Viktor Zuckerkandl. Nora vivait dans l’une des villas du sanatorium que son mari, Paul Stiasny, a un temps codirigé.

La situation économique du sanatorium se détériora nettement après la mort de Viktor Zuckerkandl, dans les années 1930, en raison de la crise économique et de la raréfaction d’une partie de la clientèle qui avait fait le succès du lieu.

Après l’*Anschluss* (12 mars 1938), le sanatorium fut « aryanisé » par les nouvelles autorités nazies et un commissaire fut nommé pour l’administrer. Les biens d’Amalia Zuckerkandl épouse Redlich, de Nora Stiasny et de Fritz Zuckerkandl, qui vivaient dans les villas du parc du sanatorium, furent confisqués. Les membres de la famille furent contraints de payer divers taxes et impôts et de quitter leurs villas. Paul Stiasny, le mari de Nora, fut arrêté par la Gestapo. C’est alors que Nora chercha de l’aide auprès d’un ancien ami, devenu militant nazi, Philipp Häusler ; mais celui-ci organisa la vente à vil prix du tableau de Klimt de Nora Stiasny, alors appelé *Pommier*.

En avril 1942, Nora Stiasny et sa mère Amalie furent déportées et assassinées, au ghetto d’Izbica ou au camp d’extermination de Belzec (Pologne). Quant à son mari Paul Stiasny et leur fils Otto, ils furent emprisonnés à Prague en 1942 et transférés au camp de Terezin, puis déportés et assassinés à Auschwitz.

LES AYANTS DROIT DE NORA STIASNY

Nora Stiasny a été assassinée avec son mari et son fils. Ses ayants droit sont les descendants de sa sœur Hermine Müller-Hofmann, qui a pu traverser les épreuves de la guerre, en trouvant refuge dans les Alpes bavaroises avec son mari Wilhelm Müller-Hofmann. Le couple rentra à Vienne après la guerre, dans des conditions matérielles difficiles. Wilhelm mourut en 1948, tandis qu’Hermine vécut jusqu’en 2000. Leurs deux fils, qui avaient pu être envoyés à l’abri en Suède en 1939, y poursuivirent leur vie.

Le frère de Nora Stiasny, Victor Zuckerkandl (junior), avait quant à lui pu partir pour les États-Unis en 1939. Décédé sans enfant, son épouse et lui avaient renoncé à la succession de Nora Stiasny, faisant de leur sœur Hermine Müller-Hofmann – et de ses ayants droit ensuite – la seule ayant droit de Nora Stiasny.

Rosiers sous les arbres, un important tableau de Gustav Klimt

Rosiers sous les arbres appartient à une série d'une dizaine de tableaux peints par Gustav Klimt (1862-1918) dans sa résidence de l'Attersee dans la seconde moitié des années 1900. Probablement réalisé entre 1904 et 1905, c'est l'un des plus spectaculaires dans sa dissolution du motif par son traitement sans modelé ni perspective des formes végétales – fleurs, feuillages, troncs, prés. Klimt s'y montre sensible à la méthode par petites touches juxtaposées du néo-impressionnisme, sans recourir au divisionnisme chromatique à proprement parler, mais aussi à l'art des mosaïques byzantines, qu'il a vues à Ravenne en 1903. Approchant l'abstraction, la composition produit un effet de saturation frémissante de l'espace, à la fois voluptueuse et sourdement étouffante, typique de l'esthétique viennoise du tournant du siècle. C'est en cela l'une des plus grandes réussites du peintre dans le domaine du paysage, qui n'est plus qu'un prétexte à une recherche avant tout plastique.

Le tableau est en outre doté du cadre qui est, selon toute vraisemblance, le cadre original conçu pour la collection de Viktor Zuckerkandl, comme on peut le voir sur des photographies de la résidence du collectionneur à Berlin (quartier de Grunewald), où Viktor et Paula Zuckerkandl s'étaient installés en 1916.

L'œuvre fut précocement exposée, au *Kunstschau* de Vienne en 1908, au Glaspalast de Munich en 1909, à la Biennale de Venise en 1910, et à la galerie Miethke de Vienne en 1911, où Viktor Zuckerkandl l'acheta. Elle fut publiée et reproduite dès 1908 et en 1914 par Miethke, exposée à nouveau en 1928 à Vienne, à la Neue Galerie et à la Sécession, avant d'être montrée à la galerie Wawra. Elle resta ensuite inconnue du public et des spécialistes jusqu'à sa réapparition à la galerie Nathan à la fin des années 1970, même si la galerie Welz de Salzbourg l'avait incluse dans le premier catalogue raisonné de l'œuvre de Klimt, établi en 1967, sans localisation.

L'acquisition par l'État pour affectation au musée d'Orsay en 1980

Le tableau fut acheté par l'État en 1980 auprès de la galerie Peter Nathan, à Zurich, dans le cadre de la préfiguration du musée d'Orsay, pour 1,6 million de francs suisses (environ 4 millions de francs de l'époque).

Comme toutes les acquisitions des musées nationaux, cet achat a été soumis à l'approbation du Comité consultatif des musées nationaux, qui réunit le directeur des musées de France du ministère de la Culture et des conservateurs des musées nationaux, puis du Conseil artistique des musées nationaux, qui rassemble personnalités qualifiées et représentants de l'administration.

Des recherches sur l'historique de l'œuvre avaient été préalablement conduites. Il avait été demandé à la galerie, réputée internationalement, de fournir tous les renseignements en sa possession. La galerie indiquait que la précédente propriétaire avait confirmé dans une lettre que le tableau appartenait déjà à Philipp Häusler (1887-1966) en 1930, sans pouvoir documenter davantage cet historique.

Le lien de proximité supposé entre Klimt, l'un des promoteurs des *Wiener Werkstätte* (Ateliers viennois), et Häusler, orfèvre, assistant de Josef Hoffmann au début des années 1910, puis directeur artistique des Ateliers de 1920 à 1925, inscrivait la provenance de l'œuvre dans un contexte artistique et historique cohérent, celui des avant-gardes viennoises et de leurs mécènes. Par ailleurs, la date de 1930, à laquelle le collectionneur était supposé être déjà en possession de l'œuvre, bien avant l'*Anschluss*, garantissait un historique du tableau non problématique sur la période cruciale de 1933 à 1945.

Une recherche documentaire avait également été menée, dans la bibliographie, alors maigre. L'œuvre était décrite dans le catalogue raisonné de Sergio Coradeschi et Johannes Dobai, publié en 1978, comme ayant appartenu, après Viktor Zuckerkandl, à sa belle-sœur Bertha Zuckerkandl, née Szeps, qui s'était réfugiée à Paris en mars 1938 juste après l'*Anschluss*.

Enfin, des démarches avaient par ailleurs été entreprises auprès du fils de cette dernière et neveu de Viktor Zuckerkandl, Fritz Zuckerkandl, et de son épouse Gertrude, rencontrés à Paris même. Leur témoignage n'avait soulevé aucune interrogation spéciale sur l'histoire du tableau.

L'intention présidant à l'acquisition de cette œuvre était de représenter dans les collections nationales françaises un peintre clé du tournant du siècle qui en était encore absent, et plus généralement de contribuer à mieux représenter les écoles étrangères, que la politique d'acquisition de l'État depuis la fin du XIX^e siècle avait rendu insuffisamment présentes, pour donner au public un discours plus équilibré sur la modernité picturale européenne de l'époque.

Cette acquisition fut unanimement considérée comme un enrichissement majeur pour les collections publiques françaises, tant les œuvres de Klimt étaient déjà rares sur le marché international. Cette acquisition pionnière s'effectua à un moment où Klimt et ses confrères de la Sécession viennoise n'avaient pas encore pleinement trouvé la place dans l'histoire de l'art qu'ils occupent depuis le début des années 1980. L'exposition *Vienne, l'apocalypse joyeuse, 1880-1938*, orchestrée par Jean Clair au musée national d'Art moderne en 1986, fut une étape décisive de cette réévaluation en France. Le tableau est demeuré depuis lors l'un des phares du musée d'Orsay et le seul tableau de l'artiste conservé dans les musées français.

De nouvelles connaissances sur la provenance de *Rosiers sous les arbres*

A la fin des années 1990, la prise de conscience mondiale à propos des questions toujours ouvertes sur les spoliations subies par des familles juives avant et pendant la Seconde guerre mondiale et les restitutions correspondantes, a permis une ouverture considérable d'archives et la naissance d'une nouvelle discipline, la recherche de provenance, comme elle a réveillé l'espoir de descendants de familles spoliées de pouvoir identifier les œuvres concernées.

Dans ce mouvement, des documents d'archives, publics et privés, devenus accessibles aux chercheurs à partir de la fin des années 1990, ont montré qu'une des héritières de Viktor Zuckerkandl, Nora Stiasny, fut obligée de vendre en 1938 un Klimt lui appartenant, à vil prix.

LA SPOLIATION DU TABLEAU DE KLIMT DE NORA STIASNY EN 1938

Les documents mis au jour, assez nombreux pour un cas de spoliation remontant à cette époque, qui vit la destruction de beaucoup d'archives privées, décrivent comment Philipp Häusler acquit le Klimt de Nora Stiasny en août 1938 pour le compte de son beau-frère Adolf Frey, probablement un prête-nom, et cela pour 100, 200 ou 395 Reichsmarks (RM) – une somme qui varie selon les témoignages. Nora Stiasny évaluait elle-même le tableau à 5 000 RM, une valeur qui semble conforme aux prix des tableaux de l'artiste dans les années 1930. Le tableau avait été estimé à 10 000 schillings en 1927, ce qui représentait alors l'équivalent de 5 900 RM. Un expert nommé par les autorités, Bruno Grimschitz, directeur de la Galerie du Belvédère, et bon connaisseur de Klimt, estime le tableau à 2500-3000 RM en novembre 1939.

Wilhelm Müller-Hofmann, le beau-frère de Nora Stiasny, avait de son côté tenté de vendre le tableau à son prix véritable et trouvé un acheteur prêt à payer le tableau 2 000 RM, en la personne de Gustav Ucicky, un réalisateur de cinéma, fils naturel de Klimt, mais l'œuvre était déjà entre les mains de Häusler.

Pour bien comprendre la nature de cette vente forcée, il faut savoir que Nora Stiasny se vit à cette époque contrainte de vendre l'ensemble de ses biens pour subsister et répondre aux exigences financières des autorités autrichiennes, qui lui étaient faites en tant que copropriétaire du sanatorium de Purkersdorf.

Elle vendit ses meubles, dont de nombreuses pièces sorties des Ateliers viennois, pour 2 000 RM, à Adolf Frey. La vente du tableau doit être replacée dans ce cadre général d'urgence économique créée par les premières persécutions à l'encontre des Juifs autrichiens depuis l'*Anschluss*, l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne, en mars 1938.

Pour reprendre possession du tableau, Wilhelm et Hermine Müller-Hofmann intentèrent en 1946 un procès contre Häusler, qui nia avoir acheté le tableau, et leur envoya une lettre de menaces. La procédure n'aboutit pas, pour des raisons encore inconnues, sans doute liées à la mort de Wilhelm Müller-Hofmann en 1948, mais aussi au fait que le tableau n'était pas précisément localisé, comme au fait que Häusler résidait alors en Allemagne.

PHILIPP HÄUSLER, PERSONNAGE-CLÉ DE LA SPOLIATION

De nouvelles sources dressent un tout autre portrait de Philipp Häusler (1887-1966), l'acteur central de cette spoliation, que celui d'un simple artiste et amateur des Ateliers viennois, comme il voulut apparaître après la guerre. Elles permettent d'établir qu'il fut également un très actif militant nazi, membre du parti dès 1933, alors qu'il vivait en Allemagne. Häusler, qui s'était fait faire de sa propre initiative un uniforme des SS dans la perspective de l'*Anschluss*, s'attribua dès mars 1938 la direction de l'école des arts appliqués de Vienne. Il conserva ce poste deux semaines seulement, avant d'en être évincé pour faits de brutalités par le vice-préfet de police de Vienne, Josef Fitzthum, lui-même un ancien de l'école, et par ailleurs général SS, qui s'illustrera par sa violence comme représentant d'Hitler en Albanie.

Il s'avéra en outre que Häusler avait eu dans sa jeunesse, pendant la Première guerre, une relation avec Nora Stiasny, à qui il avait promis le mariage, alors qu'il était déjà marié. Ce lien ancien lui permit d'entrer facilement en contact avec elle et d'exercer une pression psychologique sur la propriétaire d'un tableau qu'il convoitait. Durant sa courte période en tant que directeur de l'école d'arts appliqués, Häusler s'en prit au beau-frère de Nora Stiasny, Wilhelm Müller-Hofmann, enseignant à l'école, par divers moyens et procédés de chantages, le menaçant de l'envoyer en camp de concentration.

Après la guerre, Häusler nia toute appartenance au parti nazi, ce que sa carte de membre, préservée, permet pourtant d'établir, tout comme il nia avoir acquis le tableau de Nora Stiasny.

UNE PREMIÈRE RESTITUTION AUTRICHIENNE EN 2001, RECONNUE COMME ERRONÉE EN 2017

Gustav Ucicky offrit en 1948 à l'État autrichien un autre tableau de Klimt, le *Pommier II (Apfelbaum II)*. Comme le tableau de Nora Stiasny n'était connu depuis la vente spoliatrice de 1938 que sous l'appellation de *Pommier* et qu'il était établi que Gustav Ucicky avait été approché pour acquérir le tableau de Nora Stiasny, les ayants droit de celle-ci ont légitimement formulé, à la fin des années 1990, une demande de restitution de ce tableau auprès de l'État autrichien et de la Galerie du Belvédère. La restitution fut accordée et effective en novembre 2001.

Un doute sur la juste identification de cette œuvre et du tableau spolié à Nora Stiasny ayant été émis dès ce moment, de nouvelles recherches d'archives furent menées tout au long des années 2000, principalement par deux chercheuses de provenance autrichiennes, Monika Mayer, de la Galerie du Belvédère, et Ruth Pleyer, qui ont permis de mettre au jour de nouveaux documents, et de reconstituer l'historique de la spoliation. C'est ainsi en 2016 que l'identité de la dernière propriétaire du tableau avant 1980 a pu être connue : il s'agissait de Herta Blümel, assistante et compagne de Philipp Häusler, dont elle fut aussi la légataire universelle.

Sur la base de ces travaux, les autorités autrichiennes en charge des recherches de provenance - Conseil consultatif sur la restitution des œuvres d'art (*Kunstrückgabebeirat*) et Commission pour la recherche de provenance (*Kommission für Provenienzforschung*) - conclurent en juillet 2017, dans un rapport dont le texte ne fut pas immédiatement rendu public, qu'il y avait eu erreur sur l'œuvre restituée. Le rapport indiquait en outre que le véritable tableau spolié à Nora Stiasny était, « selon une forte probabilité », le *Rosiers sous les arbres* du musée d'Orsay.

En 2018, les autorités autrichiennes ont informé le ministère de la Culture et le musée d'Orsay des conclusions de ce rapport et les chercheurs de provenance de la *Kommission für Provenienzforschung* se sont rapprochés du musée pour leur faire part de leurs travaux et leur communiquer des archives jusque-là inaccessibles en France.

En 2019, les ayants droit de Nora Stiasny, représentés par leur avocat Maître Alfred Noll, aidé de la chercheuse de provenance Ruth Pleyer, ont adressé une demande de restitution du tableau. Les équipes scientifiques du musée et du ministère de la Culture ont travaillé ensemble à son examen, pour aboutir à un nouvel historique du tableau et aux éléments qui suivent.

L'IDENTIFICATION DU TABLEAU DE NORA STIASNY AVEC CELUI DU MUSÉE D'ORSAY

Les documents d'archives ne décrivent en revanche pas précisément le tableau de Nora Stiasny, mentionné au mieux comme un « Pommier », ce qui a été la source de l'erreur dans la restitution de 2001. Il a donc fallu établir le lien entre le *Rosiers sous les arbres* de Viktor Zuckerkandl et le « Pommier » de Nora Stiasny. De nouvelles archives privées ont conduit à considérer que Nora Stiasny avait hérité son tableau de son oncle et ont permis d'avoir une meilleure connaissance de la répartition entre les héritiers des six paysages de Klimt, bien identifiés, de la collection de Viktor Zuckerkandl. Elles ont également éclairé les transactions connues entre ses ayants droit après son décès. Cet examen a permis de conclure que le *Rosiers sous les arbres* ne pouvait en toute logique avoir échu qu'à la branche de la famille de son frère Otto Zuckerkandl, à laquelle appartenait Nora Stiasny, et que ce « Pommier » correspondait bien à *Rosiers sous les arbres*, arbres qui sont, en l'occurrence, des pommiers.

De plus, le rapprochement entre la vente par Nora Stiasny de son Klimt à Häusler et le passage établi du tableau d'Orsay entre les mains d'Häusler, qui ne semble pas avoir été propriétaire d'autres œuvres de l'artiste par ailleurs, permet d'établir avec une quasi-certitude que *Rosiers sous les arbres* est bien le tableau spolié, par vente à vil prix, sous la contrainte d'une nécessité vitale d'obtenir des liquidités, à Nora Stiasny.

Situation juridique de l'œuvre *Rosiers sous les arbres*

UNE ŒUVRE DES COLLECTIONS NATIONALES

Rosiers sous les arbres de Gustav Klimt appartient aux collections nationales, dans lesquelles ce tableau est entré en 1980 (n° RF 1980-195). Comme l'ensemble des œuvres intégrées aux collections publiques (notamment celles des musées nationaux et des autres musées publics bénéficiant de l'appellation « Musées de France ») par un acte volontaire d'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, le tableau de Klimt relève du domaine public mobilier protégé par les principes de rang législatif d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité, définis aux articles L. 451-3 et L. 451-5 du code du patrimoine.

UNE SORTIE DES COLLECTIONS NATIONALES QUI NE PEUT ÊTRE MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATEMENT ET NÉCESSITE L'APPROBATION PRÉALABLE DU PARLEMENT

Pour pouvoir déroger à l'inaliénabilité en fonction de motifs légitimes, une loi s'avère nécessaire. En conséquence, l'État, actuel propriétaire public de cette œuvre, ne peut immédiatement procéder à sa sortie des collections nationales.

Au vu du faisceau d'indices précis et concordants permettant de conclure à la spoliation de *Rosiers sous les arbres*, l'État peut proposer au Parlement d'autoriser la sortie des collections publiques du tableau sur ce fondement, afin de rendre possible sa restitution aux ayants droit de la propriétaire spoliée, Nora Stiasny.

Le Gouvernement présentera donc dès que possible un projet de loi destiné à autoriser la sortie de cette œuvre des collections nationales.

Engagements de l'État en matière de réparation des spoliations antisémites

Après une première période de recherches actives et d'importantes restitutions dans l'immédiat après-guerre (45 000 objets et œuvres d'art restitués entre 1944 et 1950 sur 60 000 biens revenus d'Allemagne), la question des spoliations d'œuvres d'art et de la provenance des œuvres pendant la période 1933-1945 n'a plus été à l'ordre du jour, jusque dans les années 1990.

DEPUIS LES ANNÉES 1990 : UN NOUVEL ENGAGEMENT

Le changement est intervenu au milieu des années 1990, dans le cadre d'un mouvement mondial d'émergence d'une nouvelle mémoire du génocide des Juifs.

La question de la spoliation des œuvres d'art a pris de l'ampleur dans un cadre plus vaste d'interrogation au sujet du passé français, symbolisé par le discours fondateur du président Jacques Chirac sur la reconnaissance de la responsabilité de la France, en juillet 1995. C'est dans cet élan que fut lancée en 1997 la « Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France », présidée par Jean Mattéoli, vaste série d'enquêtes sur les différents champs de la spoliation antisémite. Cette mission déboucha notamment en 1999 sur la création de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

De son côté, le ministère de la Culture, avec le ministère des Affaires étrangères et les musées concernés, a alors engagé un travail de recherche sur les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR) – reliquat des œuvres ramenées d'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale –, afin de comprendre leur provenance et de diffuser ces informations au public. Le nombre de restitutions d'œuvres MNR s'est accru, avec près d'une centaine d'œuvres rendues à leurs propriétaires ou leurs ayants droit en un peu plus d'une vingtaine d'années et une accélération du processus ces dix dernières années.

RECHERCHE « PROACTIVE »

Ce mouvement s'est élargi en 2013 avec le lancement de travaux de recherche devant permettre d'identifier les propriétaires des œuvres MNR et leurs ayants droit sans attendre d'éventuelles démarches des familles. Cette démarche volontariste a commencé à porter ses fruits, et a permis la mobilisation du ministère de la Culture et des équipes de plusieurs musées gardiens d'œuvres MNR afin de permettre de nouvelles restitutions, parfois grâce à l'aide des généalogistes professionnels pour la recherche des ayants droit des propriétaires spoliés.

Ainsi, sur les 60 œuvres et objets restitués depuis 2013, 43, soit près des trois quarts, l'ont été dans le cadre de recherches proactives, à l'initiative du ministère et des musées.

AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE RÉPARATION ; UN NOUVEL ÉLAN

Plus récemment, le Premier ministre Edouard Philippe a souhaité donner un nouvel élan à la politique de recherche et de restitution des biens culturels spoliés. Évoquant la question en juillet 2018 lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv', il a demandé à la CIVS et au ministère de la Culture de « faire mieux » en la matière.

Le Gouvernement a souhaité que l'État s'organise différemment pour faciliter la recherche de provenance et, lorsque c'est possible, les restitutions. La procédure devant la CIVS a été modifiée et une nouvelle structure a été créée en 2019 au sein du ministère de la Culture : la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, prenant ainsi pour les œuvres d'art la suite du service des musées de France (DGPA).

Dans le prolongement de l'action menée ces dernières années, la nouvelle organisation apporte plus de visibilité à la politique de recherche et de restitution concernant les collections publiques et plus de cohérence à la procédure de restitution, donnant une large place à la CIVS pour les spoliations intervenues en France pendant l'Occupation.

La nouvelle Mission au sein du ministère de la Culture (Secrétariat général) est chargée de coordonner cette politique publique, centraliser le travail d'instruction des dossiers, en lien avec les musées et bibliothèques, et sensibiliser les professionnels de la culture et le public. Le ministère de la Culture et la CIVS travaillent ensemble, de façon coordonnée.

C'est là l'affirmation d'une volonté politique : avec cette procédure commune, le travail du ministère, et plus largement des musées et des bibliothèques, s'inscrit dans le prolongement de la politique de réparation ouverte avec la Mission Mattéoli en 1997. En créant un service spécifiquement consacré à ces

recherches, le ministère de la Culture affirme une véritable politique publique de la recherche, une politique publique de réparation, en faisant notamment la lumière sur ce qu'il reste de collections privées spoliées qui se trouvent aujourd'hui à tort conservées dans les institutions publiques.

DE NOUVELLES RECHERCHES

L'évolution la plus importante de ces derniers mois tient au lancement de recherches sur la provenance des œuvres des collections nationales et plus largement publiques. Au-delà de l'historique des œuvres MNR, dont la compréhension reste une priorité, c'est le parcours entre 1933 et 1945 des œuvres entrées dans les collections publiques depuis 1933 qui doit être étudié.

Ainsi, plusieurs musées ont engagé ou engagent actuellement des recherches visant à passer en revue les œuvres acquises entre 1933 et 1945 ou, plus largement, acquises depuis 1933, et à identifier parmi elles les œuvres à la provenance douteuse. L'étude approfondie du cheminement de l'œuvre pendant la période 1933-1945 doit permettre de mettre au jour une éventuelle spoliation jamais réparée convenablement ou au contraire d'établir une provenance claire et non problématique.

Plusieurs musées nationaux et territoriaux ont débuté de tels travaux, le cas échéant avec l'appui de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture.

Organisation des services publics en faveur de la recherche et de la restitution des biens spoliés

Ministère de la Culture

MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION DES BIENS CULTURELS SPOLIÉS ENTRE 1933 ET 1945 (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 a été créée au sein du Ministère de la Culture (Secrétariat général) en avril 2019. C'est un service *ad hoc* chargé de piloter et d'animer la politique publique de recherche, de réparation et de mémoire, et, dans le prolongement de l'action du ministère ces dernières années, de faire la lumière sur les œuvres susceptibles d'avoir été spoliées et conservées par les institutions publiques. Carrefour et facilitateur pour les familles et les chercheurs, ou le marché de l'art, elle a deux objectifs principaux : coordonner, définir et mettre en œuvre la politique de recherche et de restitution, ainsi que la sensibilisation du public et des professionnels ; étudier les cas individuels et instruire les dossiers soumis ensuite à la CIVS, qu'ils soient déposés par les familles ou suscités par la Mission et les musées (recherche « proactive »).

La Mission a notamment pour priorités de poursuivre le passage en revue des œuvres MNR, afin d'identifier parmi elles les œuvres spoliées, puis leurs propriétaires et leurs ayants droit ; de faire et d'encourager les recherches sur les collections nationales pour identifier les œuvres à la provenance potentiellement problématique ; de consolider et élargir le réseau des chercheurs de provenance et des divers acteurs concernés (historiens, juristes, associations, généalogistes, marché de l'art, etc.), en France et à l'étranger.

SERVICE DES MUSÉES DE FRANCE

Le Service des musées de France (SMF), au sein de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, suit les travaux de recherche conduits par les musées et la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945. Il est également associé aux travaux de la Commission

pour l'indemnisation des victimes de spoliations, dans laquelle il siège pour représenter le directeur général, lorsque celui-ci en est empêché, quand la CIVS examine des dossiers comportant des biens culturels.

Responsable de l'ensemble des questions touchant aux collections des musées publics, le Service accompagne les réflexions sur la recherche de provenance des collections muséales, soutient les musées dans leurs travaux et veille à la diffusion des bonnes pratiques dans ces domaines. Il veille notamment au respect des vérifications de provenance préalables à l'acquisition de nouvelles pièces pour les collections et peut être conduit à repérer des œuvres spoliées dans le cadre de l'instruction des demandes de certificats d'exportation.

Le Service des musées de France met en œuvre les décisions de restitution des œuvres, principalement des « Musées nationaux récupération » (MNR), en lien avec les musées concernés et la Mission.

SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Le Service du livre et de la lecture (SLL), au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles, anime, en lien avec la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, un groupe de travail réunissant plusieurs bibliothèques publiques, nationales ou municipales, patrimoniales et universitaires, qui ont engagé un travail de recherche de provenance au sein de leurs collections (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, bibliothèque universitaire des langues et civilisations, bibliothèque Mazarine, bibliothèque Forney, La Contemporaine, etc.).

Les bibliothèques, comme les musées, se sont vu attribuer au début des années 1950 des livres spoliés ou présumés spoliés, revenus d'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale, et non restitués. Ces livres, au statut proche de celui des œuvres Musées nationaux récupération, ont été conservés dans une trentaine de bibliothèques jusqu'à aujourd'hui. Les bibliothèques les identifient et vérifient si les ouvrages disposent de marques de provenance permettant de retrouver le propriétaire initial.

En outre, ces mêmes bibliothèques et d'autres, plus nombreuses, ont acheté à la même période des livres probablement spoliés, non restitués et vendus par l'administration des Domaines ; ces ouvrages, mal connus, font également l'objet de recherches.

ARCHIVES NATIONALES

Les Archives nationales conservent des fonds d'archives importants pour la recherche sur les œuvres spoliées et la recherche de provenance des œuvres des collections nationales : tout particulièrement les archives du Commissariat général aux questions juives du régime de Vichy et les dossiers

d'« aryansisation », les archives des procédures judiciaires engagées à la Libération en raison des acte de collaboration, ou encore les archives des musées nationaux.

Bibliothèques et musées publics

Toutes les institutions publiques chargées de la conservation de collections doivent s'intéresser à la provenance de ces biens et s'assurer que leur origine n'est pas problématique. Le parcours de l'ensemble des biens créés avant 1945 et acquis depuis 1933 doit être clarifié, afin de ne pas conserver des œuvres qui, avant leur entrée dans les collections publiques, auraient pu être spoliés et jamais restituées.

Cette préoccupation, relativement nouvelle, anime aujourd'hui de plus en plus de musées et de bibliothèques, désireux de faire la lumière sur la provenance de leurs collections. Plusieurs musées, nationaux et territoriaux, ont engagé des travaux de recherche, afin d'identifier d'éventuelles œuvres à l'origine incertaine. En fonction des capacités de l'établissement, de la taille des équipes et de l'expertise nécessaire, les musées et bibliothèques conduisent, eux-mêmes ou avec l'aide du ministère de la Culture, de centres de recherche ou de chercheurs indépendants, ces travaux indispensables et de longue haleine.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères conserve les archives de la « Récupération artistique », constituées par les archives de la Commission de récupération artistique (CRA) et par une partie des archives de l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), actifs dans l'immédiat après-guerre et principalement jusqu'au début des années 1950.

Ces fonds regroupent les documents retraçant les recherches menées après-guerre pour retrouver la trace des biens spoliés en France entre 1940 et 1945 et les restituer à leurs propriétaires ou à leurs ayants droit, dont une partie ont été menés par Rose Valland. Sont ainsi conservés les dossiers individuels constitués sur la base des réclamations faites par les familles, accompagnés ou non de documents complémentaires (photographies, description des biens, lettres de décharge en cas de restitution), la correspondance des services, des rapports d'enquêtes ou d'interrogatoires, des listes de convois d'œuvres, etc.

Archives territoriales

Les centres d'archives départementales disposent de fonds importants pour la recherche de provenance des œuvres spoliées ou présumées spoliées : tout particulièrement, les procès-verbaux des ventes publiques conduites par les

commissaires-priseurs sont, ou doivent être, déposés par ces officiers ministériels. Les procès-verbaux, qui indiquent le nom du vendeur et de l'acheteur d'une œuvre, peuvent permettre d'identifier l'un des propriétaires successifs avant-guerre d'une œuvre à la provenance douteuse.

Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS)

Créée en 1999, placée auprès du Premier ministre, la CIVS est chargée d'examiner les demandes individuelles présentées par les victimes ou par leurs ayants droit pour la réparation des préjudices consécutifs aux spoliations de biens intervenues du fait des législations antisémites prises, pendant l'Occupation, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy. Elle est composée de 14 magistrats, professeurs des universités, personnalités qualifiées, dont des spécialistes du marché de l'art, de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, de l'histoire de l'art et du droit du patrimoine.

La CIVS est chargée de proposer au Premier ministre toute mesure de réparation : pour la spoliation de biens culturels, la CIVS peut proposer la restitution, si les œuvres sont localisées, tout particulièrement dans un musée public français, ou une indemnisation, si les œuvres spoliées ont disparu.

Pour l'examen des dossiers de biens culturels, la CIVS se fonde sur le travail d'instruction de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du Ministère de la Culture.

La recherche de provenance au musée d'Orsay

Conformément aux valeurs que porte l'établissement et aux normes déontologiques édictées par l'ICOM, les accords de Washington (1998) ou le ministère de la Culture, l'historique des œuvres fait l'objet d'une attention rigoureuse au musée d'Orsay.

Pour les acquisitions de nouvelles œuvres, l'établissement a ainsi établi des protocoles stricts impliquant une série de consultations de fonds d'archives et de bases de référence, suivant les normes des pratiques professionnelles désormais en vigueur. Ainsi, la moindre suspicion de possession litigieuse entre 1933 et 1945 entraîne un renoncement au projet d'acquisition.

Pour les œuvres entrées dans les collections qui deviendront celles du musée d'Orsay à son ouverture en 1986, un programme d'examen rétrospectif complet des historiques est en cours.

Un conservateur référent coordonne les recherches de provenance et les questions qui leur sont liées au sein de l'ensemble de l'équipe scientifique, dont c'est la responsabilité collective de porter ces recherches. Ces dernières se font avec l'appui important de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture, et en lien avec la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS).

RECHERCHER UNE PROVENANCE

Les historiques connus de toutes les œuvres figurent sur le catalogue en ligne des collections du musée. Ils sont régulièrement complétés et mis à jour.

La bibliothèque du musée d'Orsay conserve une section consacrée à la recherche de provenance et aux spoliations des biens culturels entre 1933 et 1945. Le catalogue est accessible en ligne, et les ouvrages peuvent être consultés par chacun aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Le site Rose-Valland du ministère de la Culture, fournit des outils de recherche et des liens relatifs à la recherche de provenance :
<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm>

Restitutions récentes de biens culturels spoliés

Rosiers sous les arbres appartient aux collections nationales. Sa restitution se distingue à ce titre de la grande majorité des restitutions de biens culturels spoliés, effectuées au cours des trente dernières années, qui ont concerné très majoritairement des œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), qui n'appartiennent pas aux collections nationales.

LES MNR

Après la Seconde Guerre mondiale, les forces alliées ont retrouvé en Allemagne ou dans les territoires contrôlés par les Allemands, des œuvres et objets d'art provenant de France, dont un certain nombre présumés spoliés. Elles en renvoyèrent 61 000 en France. La Commission de récupération artistique (CRA), créée en 1945, en restitua 45 000 à leurs propriétaires légitimes ou à leurs ayants droit. L'Office des Biens et Intérêts privés (OBIP), relevant du ministère des Affaires étrangères, se vit confier, après la dissolution de la CRA en 1949, la gestion des dossiers en cours et des demandes ultérieures.

A la demande de l'OBIP, la plupart des œuvres considérées comme non restituables ou d'origine inconnue (13 000 environ) furent vendues par l'administration des Domaines entre 1950 et 1953, à l'exception de celles sélectionnées sur divers critères, avant tout celui de leur valeur artistique, pour être confiées à la garde des musées nationaux (environ 2200 œuvres dont quelque 1000 peintures), dans l'attente d'une éventuelle identification par leurs propriétaires légitimes. L'OBIP en attribua la gestion à plusieurs musées nationaux, selon la nature des œuvres (musée du Louvre, musée national d'Art moderne, musée de la céramique de Sèvres).

N'appartenant pas à la collectivité nationale, ces œuvres n'ont pas été inscrites sur les inventaires des musées, mais sur des inventaires provisoires spéciaux communément appelés MNR (Musées Nationaux Récupération). Le sigle MNR désigne strictement les peintures anciennes aujourd'hui conservées au musée du Louvre et au musée d'Orsay ou déposées dans de nombreux autres musées de France, et, dans un sens plus large, l'ensemble des œuvres issues de la récupération artistique, qui sont identifiées par des sigles différents selon les techniques ou les musées. Ainsi les « MNR » sont-ils en réalité des « REC » pour les dessins du département des Arts graphiques du musée du Louvre, des « RFR » pour les sculptures du département des Sculptures, ou des « RP » et des « RS » pour les peintures et sculptures du musée national d'Art moderne, etc.

Lorsqu'elles ont été spoliées entre 1933 et 1945, les œuvres MNR doivent être restituées aux ayants droit des propriétaires dépossédés, après étude du musée et du ministère de la Culture, et le cas échéant, sur proposition de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations CIVS).

RESTITUTIONS D'ŒUVRES MNR

Au gré des recherches de provenance et des réclamations des familles, des restitutions d'œuvres spoliées ont lieu chaque année, œuvres MNR pour la quasi-totalité.

Les œuvres MNR qui se révèlent spoliées peuvent être restituées par décision du Premier ministre sur recommandation de la CIVS ou décision du ministère de la Culture.

Depuis 1951, le nombre de biens MNR restitués s'élève à 156. S'y ajoutent 13 œuvres ramenées d'Allemagne et restituées avant d'avoir été intégrées dans les MNR. Soit un total de **169 œuvres MNR**, ou équivalent, restituées depuis 1951.

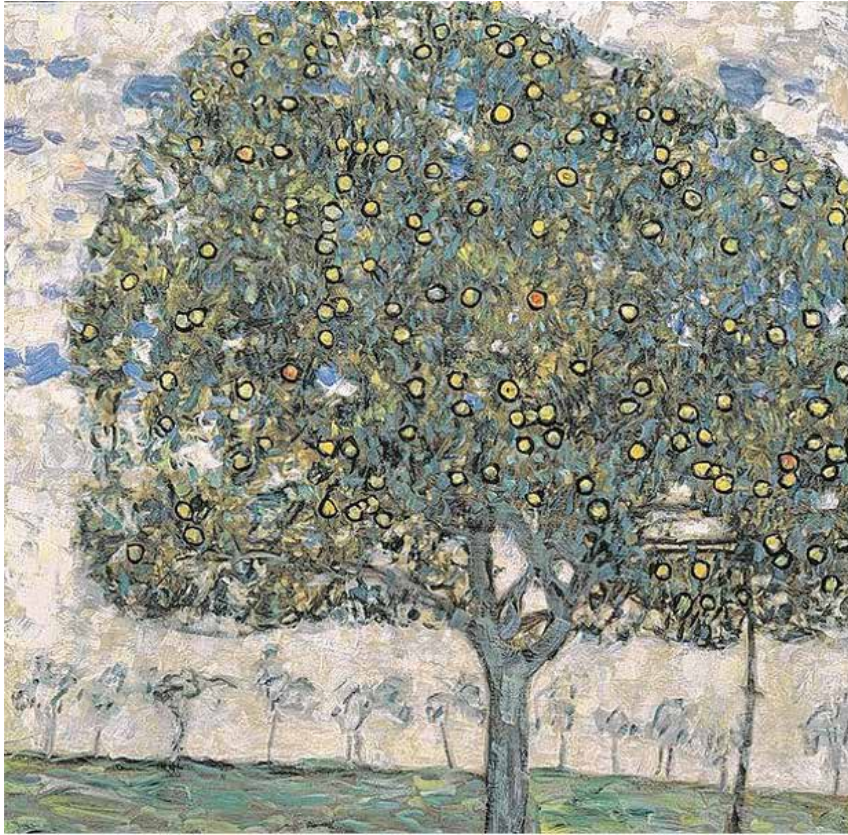
Le rythme des restitutions a évolué au cours du temps : au nombre de 41 entre 1951 et 1954 (5 ans), elles se limitent à 5 entre 1955 et 1993 (39 ans), puis s'élèvent à 123 depuis 1994 (27 ans).

Depuis 2012, on compte 66 restitutions, dont 43 à l'initiative de l'administration et des musées :

2012 : 6
2013 : 7
2014 : 4
2015 : 1
2016 : 3
2017 : 4
2018 : 6
2019 : 11
2020 : 24

La liste des œuvres restituées peut être téléchargée sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Annonce-du-lancement-de-la-procedure-de-restitution-du-G.-Klimt-Rosiers-sous-les-arbres-Inv.-RF-1980-195-conserve-au-musee-d-Orsay>



Gustav Klimt, *Apfelbaum II*, collection particulière (©DR)



Nora Stiasny en compagnie de son fils Otto (à gauche) et de ses neveux Viktor et Rudi Müller-Hofmann (©DR)



Viktor Zuckerkandl (©DR)



Hermine et Wilhelm Müller-Hofmann
(soeur et beau-frère de Nora Stiasny) (©DR)



Vue intérieure de la résidence de Viktor et Paula Zuckerkandl à Berlin-Grunewald. On remarque plusieurs tableaux de Klimt au-dessus de l'escalier. (©DR)



Vue du sanatorium de Purkersdorf. Carte postale du début du XX^e siècle (©DR)



Gustav Klimt devant le sanatorium de Purkersdorf (©DR)

Notes



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de presse

Délégation à l'information et à la communication

Ministère de la Culture

service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Suivez le Ministère sur [Facebook](#) et [Twitter](#)